

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



LIBRARY

SEP 23 1982



Distr.
GENERALE

A/37/434
20 septembre 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN/SA COLLECTION

Trente-septième session
Point 56 de l'ordre du jour provisoire*

ARMEMENT NUCLEAIRE ISRAELIEN

Rapport du Secrétaire général

1. Dans sa résolution 36/98 du 9 décembre 1981, l'Assemblée générale, ayant pris acte du rapport du Secrétaire général sur l'armement nucléaire israélien (A/36/431), exprimait entre autres sa profonde inquiétude devant le fait que le rapport avait établi qu'Israël avait la capacité technique de fabriquer des armes nucléaires et possédait des vecteurs d'armes nucléaires; demandait à tous les Etats et autres parties et institutions de mettre fin immédiatement à toute collaboration nucléaire avec Israël; priait le Secrétaire général de faire connaître le plus largement possible le rapport sur l'armement nucléaire israélien; priait également le Secrétaire général de suivre de près l'activité nucléaire militaire israélienne et de faire rapport à ce sujet selon qu'il conviendrait; et décidait d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa trente-septième session la question intitulée "Armement nucléaire israélien".

2. Conformément à la demande susmentionnée, le Secrétaire général a fait connaître le plus largement possible le rapport sur l'armement nucléaire israélien. En outre, il a suivi les activités nucléaires israéliennes, en tenant compte des renseignements publiés par l'Agence internationale de l'énergie atomique. Le Secrétaire général n'a reçu aucune information nouvelle à ce sujet, et en conséquence, il n'a rien à ajouter à son précédent rapport sur la question à l'Assemblée générale.

* A/37/150.